



L'origine des marchandises Qu'est-ce que c'est et à quoi cela sert ?

Chaque exportateur est ou sera un jour confronté au problème de la détermination de l'origine de ses marchandises.
Mais qu'est-ce vraiment que « l'Origine » d'une marchandise ?
Pourquoi est-ce si important de bien connaître l'origine de ses marchandises ?

Répondre à ces questions est moins facile qu'il n'y paraît...

Qu'est-ce vraiment que « l'Origine » d'une marchandise ?

L'origine d'une marchandise se rapporte à son pays de production, c'est plus ou moins équivalent à sa nationalité.

Cela peut sembler aisé à déterminer lorsque un seul pays est concerné par le processus de production, comme c'est le cas pour les produits agricoles, horticoles, les minéraux,...

C'est bien plus compliqué si plusieurs pays sont impliqués dans la production du produit, que ce soit par ses composants ou par l'une ou l'autre étape de fabrication réalisée dans l'un ou l'autre pays.

Pourquoi est-ce si important de bien connaître l'origine de ses marchandises ?

Cette notion d'origine est essentielle pour déterminer le traitement douanier à réserver à une marchandise entrée ou fabriquée sur le territoire de l'Union européenne, ou à une marchandise exportée vers un pays tiers. C'est tout aussi important de déterminer une origine que de déterminer le code tarifaire (HS Code).

Il est, en effet, primordial de connaître tous les éléments qui influenceront le prix de revient et donc le prix de vente d'un produit sur les marchés sur lesquels un exportateur décide de se développer.

Accords de libre-échange, accords préférentiels, réduction de droits ou, au contraire, barrières tarifaires, contingents (restrictions quantitative)... autant de notions et de mesures qui ont un impact certain sur la vie d'une entreprise.

La détermination de l'origine permet la mise en œuvre des règlements qui constituent la politique commerciale des états. Les flux import et export sont influencés par ces mesures qui visent à protéger un marché face à la concurrence et régissent les rentrées fiscales des états.

Il existe deux types d'origine :

L'origine préférentielle qui permet à une marchandise de bénéficier de droits de douane réduits ou nuls, selon des accords commerciaux que l'UE a conclu avec différents pays.

Un exportateur Belge peut alors faire bénéficier son partenaire commercial hors UE d'une diminution ou d'une exonération totale ou partielle des droits d'importation. De même un importateur belge profitera également de ces avantages lors de son importation de produits provenant des pays partenaires

L'origine Non-Préférentielle qui est utilisée pour l'application des mesures commerciales des pays avec lesquels l'UE n'a pas d'accord. On distingue :

Les mesures commerciales non-tarifaires

Par exemple, les contingents, les mesures anti-dumping, les mesures anti-subsidiation, les mesures de protection et de sauvegarde d'une production nationale ou encore le marquage de l'origine afin de favoriser les produits nationaux

Les mesures commerciales tarifaires

Par exemple, la possibilité de profiter d'un tarif d'importation à droits zéro ou réduits jusqu'à un certain volume.

Les mesures politiques

Les embargos ou les boycotts.



La notion de l'origine est donc un instrument de politique commerciale, les opérateurs doivent donc impérativement savoir si les marchandises importées ou exportées sont soumises à certaines mesures. L'importateur ou l'exportateur doit connaître les avantages et les désavantages, les droits et les obligations liés à son activité.
Pour les crédits documentaires, les banques exigent une détermination de l'origine